

DELIBERATION N° 2022-31

Objet : Postes d'animation 2023 – Demande de subvention

Le 7 novembre 2022 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Chauffailles sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (11) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, René VALORGE, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Thierry GIMENEZ, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Le Président rappelle que l'Agence de l'Eau a acté la volonté du SYMISOA de s'engager en phase d'élaboration d'un nouveau contrat territorial, avec comme objectif de relancer une procédure en 2024. Durant cette phase d'élaboration, d'une durée de 2 ans, l'Agence de l'Eau peut financer les postes d'animation, des dépenses de communication et les études préalables. Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention pour le financement des postes 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- Accepte la dépense prévisionnelle de 207 500 € TTC pour le fonctionnement des 3 postes à temps plein en 2023 (chargée de mission-directrice, technicien de rivière et secrétaire comptable).
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au fonctionnement de ces postes pour l'année 2023.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 14/11/2022

Le Président du SYMISOA
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance
René VALORGE

Transmis au représentant de l'Etat le : **17 NOV. 2022**
Publié le : **17 NOV. 2022**

